

La Feuille de Route 2026 de France Travail s'inscrit dans le cadre de la Convention Tripartite et la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi, dans un contexte de **crise industrielle et sociale** inédite et de politique gouvernementale austéritaire à l'encontre des Services Publics et de la Protection sociale. Alors que le Directeur Général annonçait en début d'année "*faire mieux, non pas en faisant plus*", cette feuille de route exige précisément le contraire : **faire plus, avec moins de personnel, moins de budget, moins de formations et moins d'aides pour les demandeurs d'emploi.**

### **SUPPRESSION DE POSTE ET PLAN D'EFFICIENCE : INTENSIFICATION DU TRAVAIL ET CASSE DES MÉTIERS**

Le budget 2026 prévoit **une baisse de 1 038 ETPT** par rapport à 2025, dont 635 contrats aidés (PEC). Cette réduction drastique intervient alors que France Travail doit simultanément gérer l'augmentation continue du chômage, l'inscription obligatoire et une casse de l'industrie avec des centaines de milliers d'emplois menacés.

Au cœur de cette feuille de route figure le **Plan d'Efficienc e fixé à 3 700 ETPT minimum sur 2025-2027**, présenté par la direction comme une "libération de temps" au bénéfice du "cœur de métier". La CGT refuse cette novlangue : il s'agit en réalité de faire effectuer le même travail, voire davantage, avec 3 700 personnes en moins, en compensant par des robots (RPA), de l'intelligence artificielle, de la "simplification" - c'est-à-dire la suppression de tâches jugées à "faible valeur ajoutée" - et l'"autonomisation" renforcée des usagers via une évolution de l'offre de service. Le redéploiement de 600 ETPT des fonctions support vers le réseau, c'est de l'**intensification du travail déguisée** et la GEPP en est le bras armé.

La démonstration est mathématique : on supprime 1 038 ETPT, on absorbe 3 700 ETPT via le plan d'efficienc e, et on exige dans le même temps **+15 à +25% d'activité sur tous les indicateurs** — accompagnement intensif (+15/20%), prospection (+25%), contrôles de la recherche d'emploi (+15%). Ces "redéploiements" vers des activités dites à plus forte valeur ajoutée produiront concrètement : des mobilités professionnelles et géographiques contraintes, une taylorisation numérique des métiers du conseil, une transformation progressive des conseillers en validateurs d'algorithmes et en agents commerciaux, et une **impossibilité matérielle de remplir les missions de service public**. La direction ose présenter cette intensification comme une amélioration de la Qualité de Vie au Travail. C'est une insulte aux agents qui croulent déjà sous la charge de travail.

En matière de salaires, l'absence totale de revalorisation pour 2026 ne peut que s'aggraver dans un contexte d'intensification du travail. L'octroi de primes ponctuelles ne saurait répondre aux attentes du personnel et participe à une individualisation des rémunérations inacceptable. **La CGT revendique une hausse immédiate des salaires et leur indexation sur l'inflation**, ainsi que la reconnaissance collective des qualifications professionnelles, menacées par la "démarche compétences" de l'Académie France Travail — outil d'adaptation permanente des agents aux injonctions gouvernementales.

### **ABANDON DES USAGERS, TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET PRIVATISATION RAMPANTE**

Cette feuille de route opère une transformation profonde et silencieuse de l'offre de service de France Travail, en s'appuyant sur un "**repositionnement**" en trois niveaux : missions portées par les équipes FT, droit commun délégué aux acteurs publics et partenaires locaux subventionnés et opérateurs privés. En apparence, il s'agit de subsidiarité et de coordination. En réalité, c'est un désengagement de France Travail de pans entiers de ses missions, au profit d'associations sous-financées, de collectivités étranglées budgétairement, et de prestataires privés. La CGT dénonce ce glissement : quand le droit commun et les partenariats locaux n'ont pas les moyens, **ce sont les usagers qui sont abandonnés.**

L'offre de service est ainsi recentrée selon une logique de "**pilotage par l'impact**" et de **rentabilité (ROI)** qui n'a pas sa place dans un service public. Les formations en sont la première victime : les dépenses d'intervention chutent

de 160 million d'€, les aides au développement des compétences baissent de -109,7 M€ et les AIF sont désormais recentrées sur les seules formations affichant un taux d'accès à l'emploi supérieur à 70%. Cette logique exclut mécaniquement les publics les plus éloignés de l'emploi des formations longues et qualifiantes, au profit d'une logique adéquationniste "former pour recruter" au bénéfice des seuls besoins immédiats des employeurs.

Pourtant, cette feuille de route affiche une ambition "plus que proportionnelle" pour les **5 millions de publics prioritaires** (jeunes, seniors, personnes handicapées, allocataires du RSA, résidents QPV), soit 64% de la DEFM. C'est un affichage politique sans moyens : comment prétendre à cette ambition quand on supprime simultanément 1 038 postes, -109,7 M€ de formations et qu'on recentre les AIF sur des taux d'emploi > 70% ? Ces publics prioritaires sont précisément ceux qui bénéficient des formations les plus longues, les plus inclusives, celles dont le "ROI" apparent est le plus faible et la valeur sociale la plus grande.

Parallèlement, **363,9 M€ de prestations sont externalisées** vers des opérateurs privés en 2026, et se développent de nouvelles prestations sous-traitées : Agil'Cadre et Créascope. La loi Plein Emploi ouvre en outre (dans l'attente d'un décret) la possibilité aux opérateurs privés de placement et agences d'intérim de réaliser le contrat d'engagement et d'accompagner les travailleurs privés d'emploi dès leur inscription. Notre partenariat avec LinkedIn en est le signal le plus éloquent et le plus dangereux. **La CGT dénonce cette privatisation rampante déguisée en "subsidiarité"** : le service public de l'emploi ne peut ni ne doit être délégué au marché.

Enfin, la feuille de route confirme le durcissement du contrôle avec **1,1 million de contrôles de la recherche d'emploi (+15%) en 2026** et la généralisation du nouveau barème de sanctions issu du décret de mai 2025. Face à la crise industrielle, la réponse ne peut pas être le renforcement du flicage des demandeurs d'emploi. L'équilibre droits-devoirs est profondément rompu : des centaines de milliers d'allocataires ont vu leur droit réduit ou supprimé par les dernières réformes de l'assurance chômage, une nouvelle mauvaise convention va réduire les droits des travailleurs privé d'emploi à la suite d'une rupture conventionnelle rompant le principe fondamental d'égalité de traitement entre les formes de rupture du contrat de travail et de l'autre **5 171,1 M€ des cotisations UNEDIC (73,3% du budget FT)** sont détournés de leur destination première : l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi, pour financer le fonctionnement d'un établissement dont les missions de service public sont progressivement démantelées.

## **L'IA : UN DÉPLOIEMENT ANARCHIQUE CONFIRMÉ PAR LA COUR DES COMPTES**

Le rapport récent de la Cour des comptes sur l'IA à France Travail est venu confirmer intégralement les alertes formulées par la l'avis majoritaire du CSEC du 24 juillet 2025 sur le déploiement de l'IA : **gouvernance défailante, zéro évaluation des impacts sur les métiers et conditions de travail** après 6 ans de déploiement, **violations juridiques massives** (quasi-absence d'Analyse d'Impact relative à la Protection des Données obligatoires selon le RGPD, utilisation de systèmes de reconnaissance des émotions désormais interdits par le Règlement Européen sur l'IA), et un bilan économique incertain pour 108 M€ investis. Malgré ce constat accablant, cette feuille de route 2026 **accélère encore son déploiement** et se projette vers une "dimension IA agentique". La CGT exige l'arrêt immédiat de tout déploiement non conforme au droit et la réalisation préalable d'évaluations d'impact sur les métiers, les qualifications et les conditions de travail.

En cohérence avec notre vote au Conseil d'Administration de France Travail où la CGT a été la seule organisation à s'opposer à la feuille de route et parce que la CGT France Travail défend un réel Service Public de l'Emploi et un droit à l'indemnisation pour toutes et tous, réalisés par des agents titulaires et qualifiés, justement rémunérés, dans des conditions de travail respectueuses de leur intégrité physique et psychologique, au service des besoins des usagers, la CGT France Travail et ses élu.es émettent un avis négatif sur la Feuille de Route 2026.

### **Avis du CSEC sur la Feuille de Route :**

**CONTRE** : CGT – STC - FSU – CFDT – SNAP – CGC

Ne participe pas au vote (avis circonstancié) : FO